



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°000281 du 14 décembre 2012

Ville de Saint-Pair-Sur-Mer

L'an deux mille douze, le quatorze du mois de décembre, à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT PAIR SUR MER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Albert NOURY, Maire

Le Maire de Saint-Pair-Sur-Mer certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le 19/12/2012 et que la convocation avait été envoyée le 06/12/2012.

Objet :

Taxe forfaitaire sur cession de terrain devenu constructible

Etaient présents : M. Albert NOURY (Maire), M. Bertrand SORRE (1er Adjoint), M. Jean LEMOIGNE (2e Adjoint), Mme Sylvie GATE (3e Adjointe), Mme Véronique ALTMAYER (5e Adjointe), M. Dominique TAILLEBOIS (6e Adjoint), Mme Annick GRINGORE (7e Adjointe), Mme Edith TOURMENTE (Conseillère Municipale), Mme Marie-Christine LECHARTIER (Conseillère Municipale), Mme Annie ROUMY (Conseillère Municipale), Mme Laurence LEFEVRE (Conseillère Municipale), M. Guy THOMAS (Conseiller Municipal), M. Guy LECROISEY (Conseiller Municipal), Mme Annick SIMON (Conseillère Municipale), M. Thierry BAZIN (Conseiller Municipal), M. Pascal GIAMMATEI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle LE SAINT (Conseillère Municipale), Mme Marie-Line BOUCHAUD (Conseillère Municipale), M. Michel DAVY (Conseiller Municipal), M. Jean-Yves DROTS (Conseiller Municipal), M. François HEURGUIER (Conseiller Municipal), Mme Anne-Lise FER (Conseillère Municipale)

Etaient représentés : M. Laurent PETITGAS (4e Adjoint) donne pouvoir à M. Dominique TAILLEBOIS, M. Guy LEQUIN (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Albert NOURY, Mme Florence LEQUIN (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Annick GRINGORE, Mme Marlène LEBASLE-BERNARD (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Michel DAVY

Etaient absents : M. Alain PRUNIER (Conseiller Municipal), Mme Fabienne FOIRIER (Conseillère Municipale)

Secrétaire de séance : M. Michel DAVY

16 - Taxe forfaitaire sur cession de terrain devenu constructible :

Vu la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2009 instaurant une taxe forfaitaire sur la cession de terrain devenu constructible,

Vu la nécessité de ne plus instaurer cette taxe afin de permettre aux vendeurs des terrains inclus dans le périmètre de la ZAC du Val de Saigue de signer rapidement avec la SHEMA sans avoir la charge de cette taxe,

Vu l'exposé de M. Jean LEMOIGNE, Adjoint aux finances,



Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

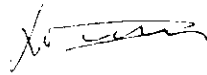
- Décide de ne plus instaurer à compter de ce jour, la taxe forfaitaire sur la cession de terrain
devenu constructible.

Acte rendu exécutoire après envoi
en Sous-Préfecture d'Avranches
le
et publication ou notification
du

Fait et délibéré les jour, mois et
an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Albert NOURY

